

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical des Communes d'ECOURLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST-BARTHELEMY-D'ANJOU et VERRIERES-EN-ANJOU, dûment convoqué le 11 Octobre 2023, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine GABORIAU, Présidente, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

<b><u>Etaient présents :</u></b> Madame Séverine GABORIAU Madame Odile PICHON Madame Nathalie CLOCHARD Madame Anita TURPIN Monsieur Xavier PEAN Monsieur Jean-Pierre MIGNOT Madame Annick HAUG Monsieur Baris BOY	<b><u>Etaient absents :</u></b> Madame Janine HOUTIN Madame Nathalie GIRARD Madame Danièle SIENISKI Monsieur Didier JURET Monsieur Ivain BIGNONET Monsieur Guillaume ROMARY
---	---

Le Quorum est atteint,  
La secrétaire de séance est Madame Odile PICHON,  
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité,  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **1°) Bilan de rentrée**

Bilan de rentrée présenté par le Directeur du SIAM

### **2°) ADMINISTRATION : Présentation du rapport d'activités 2022-2023**

Présentation est faite du rapport d'activités 2022-2023 rédigé par le Directeur du SIAM

### **3°) PERSONNEL : Fermetures ouvertures de postes des assistants d'enseignement artistiques contractuels :**

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ème</sup> classe en Trombone à 1 heure et 30 minutes hebdomadaire.

- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ème</sup> classe en Trombone à 3 heures hebdomadaire

*Ce en raison d'une forte demande dans cette discipline*

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en Eveil musical/IMS à 4 heures et 15 minutes hebdomadaires.

- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en Eveil musical/IMS à 3 heures et 30 minutes hebdomadaire

*Due à la non réouverture d'une classe d'éveil par manque d'inscrits*

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en AEM à 4 heures et 15 minutes hebdomadaires.

- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en AEM à 4 heures hebdomadaires.

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en violoncelle à 1 heures et 30 minutes hebdomadaires.

- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en violoncelle à 2 heures et 30 minutes hebdomadaires.

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

*Ce en raison d'une forte demande dans cette discipline*

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en AEM/chant à 9 heures hebdomadaires.
- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en AEM/ chant à 8 heures et 30 minutes hebdomadaires.

*Ce en raison d'une forte demande dans la discipline chant (+ 1h) qui a contraint l'enseignant à diminuer sa formation musicale d'1h30.*

- **Ouverture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe en AEM à 7 heures 30 minutes hebdomadaires.

*Due à une forte demande en violon et flûte : les enseignants titulaires de ces disciplines ne peuvent donc pas assurer les heures d'AEM qui leur étaient octroyées l'an dernier.*

- **Fermeture** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en guitare à 8 heures hebdomadaires.

*Ce poste n'est pas remplacé*

## **RECAPITULATIF**

Postes	Durée hebdo du contrat saison 2022-2023	Variation	Nouvelle durée hebdo
Trombone	1h30	+1h30	3h00
Eveil musical / IMS	4h15	-45'	3h30
AEM	4h15	-15'	4h00
Violoncelle	1h30	+1h00	2h30
AEM/Chant	9h00	-30'	8h30
AEM			7h30
Guitare			-8h

## **4°) ADMINISTRATION : mise à jour du REGLEMENT INTERIEUR DES PERSONNELS**

Présentation est faite du nouveau règlement intérieur du personnel par la Présidente du SIAM, avec des missions qui évoluent pour le directeur, l'équipe administrative et le personnel enseignant.

## **5°) ADMINISTRATION : mise à jour du REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL DU SIAM**

Présentation est faite du nouveau règlement intérieur de l'école de musique Intercommunale du SIAM par sa Présidente, en raison du changement des modalités de facturation pour la saison 2023/2024 : les règlements des frais de dossier et de la cotisation annuelle se feront dorénavant auprès du SERVICE DE GESTION COMPTABLE COURONNE ANGERS.

### **Questions diverses :**

- Financement de l'augmentation de 1.5% du point d'indice en juillet 2023. Cette augmentation sera intégrée au budget prévisionnel pour 2024.
- Participation éventuelle des communes d'Ecouflant et de Verrières en Anjou au fonctionnement de l'orchestre au collège DEBUSSY : une participation, dans la continuité des deux années précédentes, serait envisageable pour la commune d'Ecouflant pour l'instant.

*La Présidente,*

**Séverine GABORIAU**

**Fin de séance 20H25**